C'est l'engagement pris hier mardi 10 avril 2018 entre ces derniers et le Ministre de l'Administration territoriale, Paul Atanga Nji.

Les deux parties sont tombés d'accord pour un sursis de trois mois. Le but étant de mettre l'ordre dans le secteur conformément à la loi de 2013, d'assainir le milieu en écartant les brebis galeuses par les identifications. Une identification des conducteurs des engins à deux roues qui se fera avec les mairies.

Paul Atanga Nji dit compter sur la bonne foi des concernés pour combattre l'insécurité dans la région du Littoral. Et donc passé le délai de trois mois, ceux qui ne seront pas en règle vont illico presto être sanctionnés.

A la fin des échanges, près de 30 casques et chasubles ont été distribués aux représentants des mototaxis.